

Sur ...

# CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE) JEUNES

Pour les jeunes en situation de handicap, le CIE, c'est jusqu'à 30 ans révolus !

Pour les employeurs  
du secteur marchand



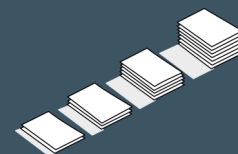
L'aide sera de 6 mois  
pour les CDD d'une durée  
au moins équivalente et  
pour les CDI.



Pour les jeunes de 16 à 25 ans  
révolus, et jusqu'à 30 ans  
révolus pour les jeunes en  
situation de handicap



Cumulable avec les  
aides Agefiph



Engagement de l'employeur à mettre  
en œuvre les conditions d'un parcours  
insérant, via des actions d'accompa-  
gnement et de montée en compé-  
tences



Prise en charge par l'état de  
35% du taux horaire brut du SMIC,  
sur 30 heures/semaine.



Pour en savoir plus sur les conditions particulières et les modalités  
de réalisations, contactez nos chargés de mission recrutement/intégration  
au 02.51.37.65.18 !!